



Association internationale des Villes éducatrices

Plan stratégique 2019-2022

Intention

Le présent plan stratégique prétend être un instrument ordonnant l'ensemble des initiatives et des actions prioritaires de l'Association internationale des Villes éducatrices (AIVE) pour la période 2019-2022, dans le but d'avoir une feuille de route qui nous permette d'affronter l'avenir avec certaines garanties et d'approfondir les progrès atteints jusqu'ici.

Avec cet ensemble de stratégies, nous prétendons mettre en évidence le rôle des gouvernements locaux en tant qu'agents éducatifs, développer la reconnaissance de leur travail auprès des instances nationales et internationales, consolider le travail que les villes associées mènent à terme au moyen de leur renforcement institutionnel, créer des espaces et des matériels d'échange et de réflexion, et diffuser leurs bonnes pratiques comme Villes éducatrices.

Pendant son parcours de presque 25 ans, l'Association internationale des Villes éducatrices a crû, s'est consolidée et a diversifié ses activités et ses services dans le but de renforcer l'engagement de ses membres avec les valeurs de la Charte des Villes éducatrices et de la faire connaître à un plus grand nombre de villes. Dans cette nouvelle période nous nous proposons le défi d'actualiser notre feuille de route pour l'adapter aux nouveaux enjeux auxquels nos villes sont confrontées.

L'AIVE est aussi une organisation jeune, ouverte et dynamique, et nous voulons le demeurer. Avec le présent plan, nous prétendons rechercher conjointement une réponse aux nouveaux défis et faire des propositions d'amélioration renforçant l'éducation dans la ville pour une meilleure cohabitation et davantage de cohésion sociale et de solidarité.

Actuellement, 489 villes de 36 pays différents font partie de l'AIVE, ce qui signifie que les améliorations introduites dans ces villes ont un impact sur la vie d'une population de plus de 100 millions d'individus.

L'augmentation du nombre de villes dans les territoires dans lesquels l'Association a une faible implantation permettra d'améliorer la présence de l'AIVE, de donner une plus grande impulsion au mouvement et de gagner en incidence à l'échelle internationale en faveur du droit à une Ville éducatrice et à l'amélioration de la qualité de vie que cela implique.

Le travail de définition des objectifs développés dans ce plan a été mené à terme en tenant compte des divers points de vue et en prenant comme base l'expérience et les connaissances accumulées. Les résultats du plan stratégique précédent, 2015-2018, mettent en évidence l'obtention d'un ensemble d'objectifs, ce qui est en même temps une source de stimulation pour continuer à travailler de manière rigoureuse, ordonnée, planifiée et accordée, en évaluant les actions entreprises.

Avec la conviction que la collaboration de tous est essentielle pour un document qui marquera notre action au cours des 4 prochaines années, le présent plan a été élaboré de façon participative.

Une partie importante du travail de l'Association consistera à maintenir une communication fluide entre ses membres et développer des échanges dynamiques entre ceux-ci. Dans un souci de durabilité et compte tenu des difficultés que doivent affronter de nombreuses villes pour participer aux réunions et aux rencontres présentiels, des mécanismes virtuels de communication seront explorés sur la base des apprentissages tirés de l'expérience pilot mise en place en Amérique Latine.

De la même manière, nous croyons qu'il est important de poursuivre à renforcer l'établissement d'accords et d'alliances avec d'autres organisations et réseaux de municipalités, ainsi qu'avec des organisations de la société civile, car nous avons constaté que, dans les villes où l'on a créé de bonnes conditions pour la participation citoyenne et où se développent des expériences éducatrices avec des organisations de la société civile, celles-ci maintiennent leur engagement avec la Charte même quand se produisent des changements institutionnels. C'est pour cette raison qu'il nous paraît important d'ajouter la collaboration de la société civile. Dans ce sens, la Journée Internationale de la Ville Éducatrice, célébrée pour la première fois en 2016, est en train de renforcer cette collaboration au sein des villes et à rendre visible le travail mené par les villes éducatrices.

D'autre part, il est nécessaire de signaler que, compte tenu du fait que l'Association est financée majoritairement par des fonds publics, elle a l'obligation en tant que gestionnaire de ces ressources d'agir avec l'efficacité, l'efficience et la transparence que cela requiert.

Le présent plan stratégique trace les grandes lignes de la voie à suivre, qui sera concrétisé et adapté aux nouveaux défis au travers des divers plans d'action annuels. Disposer d'objectifs clairs et accessibles nous permettra de continuer à être ce que

nous voulons être : une source d'inspiration pour les villes qui font déjà partie de l'Association et un pôle d'attraction pour celles qui ne sont toujours pas membres.

Pour pouvoir mener à terme le présent plan stratégique, l'engagement de toutes les Villes éducatrices sera nécessaire.

1. Augmenter l'incidence politique

Objectif général

Renforcer l'impact de l'AIVE au sein et hors du réseau, entre ses membres et dans d'autres instances, ainsi qu'établir des synergies avec des organisations travaillant dans la ligne de la Charte.

Objectifs concrets

Renforcer l'image institutionnelle de l'AIVE.

Mettre à jour la Charte des Villes Éducatrices pour incorporer les nouveaux enjeux auxquels les villes sont confrontées dans le XXI^{ème} siècle. Promouvoir et faire parvenir aux instances nationales et internationales la nouvelle Charte des Villes Éducatrices, ainsi que les résolutions et les déclarations sur des questions qui affectent les gouvernements locaux composant l'Association, et qui mettent en valeur et distinguent l'importance de l'éducation citoyenne. En même temps, nous nous joignons à des déclarations, des résolutions et des manifestes que peuvent faire d'autres organisations ayant des intérêts semblables.

Inciter les Nations unies et les gouvernements à reconnaître le rôle que jouent les gouvernements locaux et insister sur l'importance de l'éducation pour faire face aux défis du XXI^e siècle.

Inciter les différents niveaux de gouvernement (locaux, régionaux et étatiques) à prendre en considération la voix des gouvernements locaux dans les sujets clé pour les Villes Éducatrices et à agir en tant qu'organes consultatifs par le biais des réseaux et des Délégations territoriales de l'AIVE.

Participer aux organes de gouvernement et aux commissions de Cités et Gouvernements locaux unis – CGLU afin de mettre en valeur le rôle clé que l'éducation joue dans l'obtention des Objectifs de Développement Durable, dans des questions telles que l'alphabétisation, la durabilité, la justice sociale, l'équité de genre, etc. Travailler conjointement avec CGLU dans la concrétisation des Objectifs de Développement Durable dans le contexte local afin de favoriser la réalisation de l'Agenda Globale 2030.

Tirer profit de la participation de l'Association à des activités d'autres organisations et réseaux pour faire connaître l'AIVE, les principes de la Charte, le travail des villes associées, etc.

Promouvoir les politiques des Villes éducatrices ainsi que l'engagement avec la Charte auprès d'autres pouvoirs locaux.

Développer les relations avec la presse pour donner une certaine visibilité aux initiatives des Villes éducatrices, autant depuis l'Association même que depuis chacun de ses membres.

Participer à des événements dans lesquels il est possible de faire connaître le travail de l'AIVE, par le biais du Secrétariat, le Comité Exécutif, les Délégations et les Réseaux Territoriaux et Thématiques de l'AICE.

Intensifier la connexion avec d'autres réseaux, comme par exemple UNESCO, ICLEI, CIDEU, UCCLA, Medcities, Union pour la Méditerranée, MERCOSUR etc. et travailler afin de créer de nouvelles synergies.

Promouvoir un Pacte pour la Ville éducatrice dans les différentes villes associées, dans le but d'unir les efforts et de créer des synergies avec la société civile.

Assurer la continuité du Prix Ville éducatrice afin d'encourager, de reconnaître, d'annoncer et de célébrer des initiatives et des activités innovatrices réalisées par des gouvernements locaux ayant démontré qu'ils ont un impact positif significatif. Nous pensons que cela stimulera d'autres villes à adopter cette initiative.

2. Améliorer les capacités des gouvernements locaux

Objectif général

Renforcer les capacités des gouvernements locaux associés et de leurs organisations de la société civile dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de politiques publiques transversales visant à avancer dans l'accomplissement de la Charte des Villes éducatrices.

Objectifs concrets

Offrir du conseil et de la formation aux nouvelles équipes municipales résultant des processus électoraux, ainsi qu'à d'autres villes qui en ont besoin pour promouvoir l'application des principes de la Charte des Villes éducatrices dans leurs politiques municipales.

Développer l'intérêt et la volonté politique en rapport avec l'incorporation de l'éducation comme axe transversal de l'action politique.

Élaborer une guide méthodologique sur la mise en œuvre des principes de la Charte des Villes Éducatrices, pour les nouvelles villes ainsi que celles déjà membres de l'Association.

Promouvoir l'engagement en tant que Ville éducatrice comme facteur différenciateur.

Développer l'échange d'expériences et l'apprentissage mutuel entre les villes, au moyen de la création d'espaces physiques et virtuels permettant l'échange d'informations, de connaissances et de méthodologies.

Promouvoir les visites d'étude à des initiatives pionnières qui puissent servir d'inspiration pour d'autres villes membre, tout en suivant la méthodologie « *peer review* ».

Promouvoir le développement de projets conjoints entre les diverses villes associées, tout en s'appuyant sur le conseil d'experts, en tant que laboratoires d'expérimentation et d'innovation.

Consolider et élargir le modèle de formation virtuelle.

Renforcer les groupes de travail thématiques au sein des réseaux territoriaux, ainsi qu'à l'échelle internationale, et partager les résultats du travail réalisé avec l'ensemble de membres de l'AIVE.

Sensibiliser et faire prendre conscience aux divers conseils / départements / secrétariats des gouvernements locaux, bien au-delà de ceux de l'Éducation, de leur potentiel éducateur à partir de programmes et d'initiatives qu'ils développent déjà ; la même tâche pouvant s'appliquer à divers agents de la société civile.

Concevoir des indicateurs pour évaluer le degré d'engagement et de progrès en rapport avec la Charte des Villes éducatrices (autoévaluation).

3. Approfondir la réflexion

Objectif général

Promouvoir la réflexion autour du concept de Ville éducatrice et développer son application dans divers domaines.

Objectifs concrets

Promouvoir la réflexion autour des sujets suivants : Culture et sentiment d'appartenance, Inclusion sociale, Objectifs de Développement Durable (ODS) et Participation citoyenne, par le biais de publications, congrès, rencontres, formation virtuelle, etc.

Produire des documents contribuant à développer le concept de Ville éducatrice au travers de la réflexion, de l'analyse des nouvelles situations auxquelles sont confrontées les villes du fait de la mondialisation, et de bonnes pratiques de diverses villes, et les diffuser au sein et hors du réseau.

Solliciter des articles, des documents et des collaborations auprès d'experts pour diffuser le concept de Ville éducatrice et son positionnement face aux thèmes concrets, en incorporant les diverses sensibilités territoriales.

Travailler avec les facultés de même que les universités des villes associées pour promouvoir des espaces de réflexion, formation et recherche sur la ville en tant qu'agent éducatif.

Poursuivre la préparation des publications actuelles afin de promouvoir le débat et la réflexion.

Organiser des congrès ainsi que des rencontres régionaux, nationaux et internationaux de villes avec la participation d'experts de différents domaines pour débattre et échanger de nouveaux points de vue et pour apprendre à partir des expériences concrètes que les villes mènent à terme. Explorer des nouvelles méthodologies d'échange permettant un débat riche et en profondeur des sujets traités.

4. Consolider l'AIVE en tant que réseau mondial et renforcer sa gouvernance.

Objectifs généraux :

Consolider l'AIVE comme réseau mondial ayant la capacité de renforcer et de soutenir le travail que mènent à terme ses villes membres.

Améliorer l'organisation du réseau et augmenter la coresponsabilité du Comité Exécutif et des réseaux territoriaux.

Objectifs concrets

Faire parvenir les propositions des Villes éducatrices à de nouveaux territoires au travers du Secrétariat de l'AIVE, de ses réseaux territoriaux, des membres du Comité exécutif et des associations de gouvernements locaux, dans le but de promouvoir l'adhésion de nouvelles villes à l'Association.

Explorer une ligne de coopération avec des villes dans des territoires avec un bas degré d'implémentation pour donner à connaître l'AIVE.

Promouvoir la traduction de publications, d'articles, de déclarations et autres documents et matériels de support générés par l'AIVE dans le plus grand nombre possible de langues pour avoir une plus grande portée.

Renforcer les réseaux territoriaux existants et promouvoir la création de nouveaux réseaux dans les territoires ayant un nombre significatif de membres.

Assurer une meilleure utilisation des fonds disponibles pour les réseaux pour améliorer les services et les opportunités de réflexion, rencontre et apprentissage qui sont offertes aux villes.

Gagner en visibilité et faciliter l'accès à l'information et à la documentation de l'AIVE et de ses membres au travers de la mise à jour permanente du site web et des améliorations technologiques pertinentes.

Soutenir les initiatives que mènent à terme les villes associées.

Faciliter l'accès à l'information sur des initiatives de villes associées qui promeuvent le respect des principes de la Charte, recueillis dans la banque de données.

Assurer la continuité de la célébration du Jour International de la Ville Éducatrice (30 de novembre) et inviter les villes associées à organiser différents événements pour donner à connaître aux citoyens le compromis de leur ville avec la Charte. Inciter à la reconnaissance de ce jour par les Nations Unies.

Consolider la gouvernance, la participation des membres et la responsabilité partagée. Améliorer l'organisation interne et profiter le potentiel des membres du Comité Exécutif pour élargir l'AIVE et travailler sur des sujets qui soient d'intérêt pour les villes associées, tout en établissant des groupes de travail avec des responsabilités spécifiques.

Explorer des mécanismes de réunion online et d'autres outils qui aident à réduire les barrières linguistiques et permettent de partager l'accès aux connaissances générées.

Renforcer la coordination entre la Délégation de l'Amérique Latine et les réseaux territoriaux de la région pour augmenter la présence dans ce territoire.

Consolider les bases financières. Mener à terme des initiatives pour la captation de fonds en marge des cotisations des villes associées. Faire des demandes à des organisations qui concèdent des fonds, promouvoir des initiatives qui peuvent générer des revenus, etc.

Évaluer de manière continue les services offerts par l'Association, de la part des membres.